

Effectifs: Répartition par ancienneté

vignette 5 : La répartition par ancienneté dans le calcul de l'effectif moyen mensuel (EMM) consiste à convertir en nombre d'année l'ancienneté acquise sur le mois DSN.

Formule de calcul : calcul du nombre d'année ancienneté acquise par le salarié par tranche ÷ par l'effectif moyen mensuel

1. Extraire les données DSN présentes dans le bloc S21.G00G86 " Ancienneté" pour chaque salarié

S21.G00.86 Ancienneté		07 Ancienneté dans l'entreprise
S21.G00.86.001 Type		07 Ancienneté dans l'entreprise
S21.G00.86.002 Unité de mesure		01
S21.G00.86.003 Valeur		663
S21.G00.86.005 Numéro du contrat		M000155C0001

2. Répartition du calcul de l'EMM par l'ancienneté en reprenant les valeurs détaillées de l'EMM présent dans l'analyse des effectifs

• Répartition par ancienneté

Revision #7	< 1 an
Created 23 June 2025 08:34:38 by Bénédicte DESBROCHES	de 1 à 4 ans
Updated 20 March 2026 10:25:57 by Bénédicte DESBROCHES	de 5 à 9 ans
	de 10 à 14 ans
	de 15 à 19 ans
	de 20 à 24 ans
	de 25 à 29 ans
	de 30 à 34 ans
	de 35 à 39 ans
	de 40 à 44 ans
	de 45 à 49 ans
	de 50 à 54 ans
	de 55 à 59 ans
	de 60 à 64 ans
	de 65 à 69 ans
	de 70 à 74 ans
	de 75 à 79 ans
	de 80 à 84 ans
	de 85 à 89 ans
	de 90 à 94 ans
	de 95 à 99 ans
	100 ans et plus